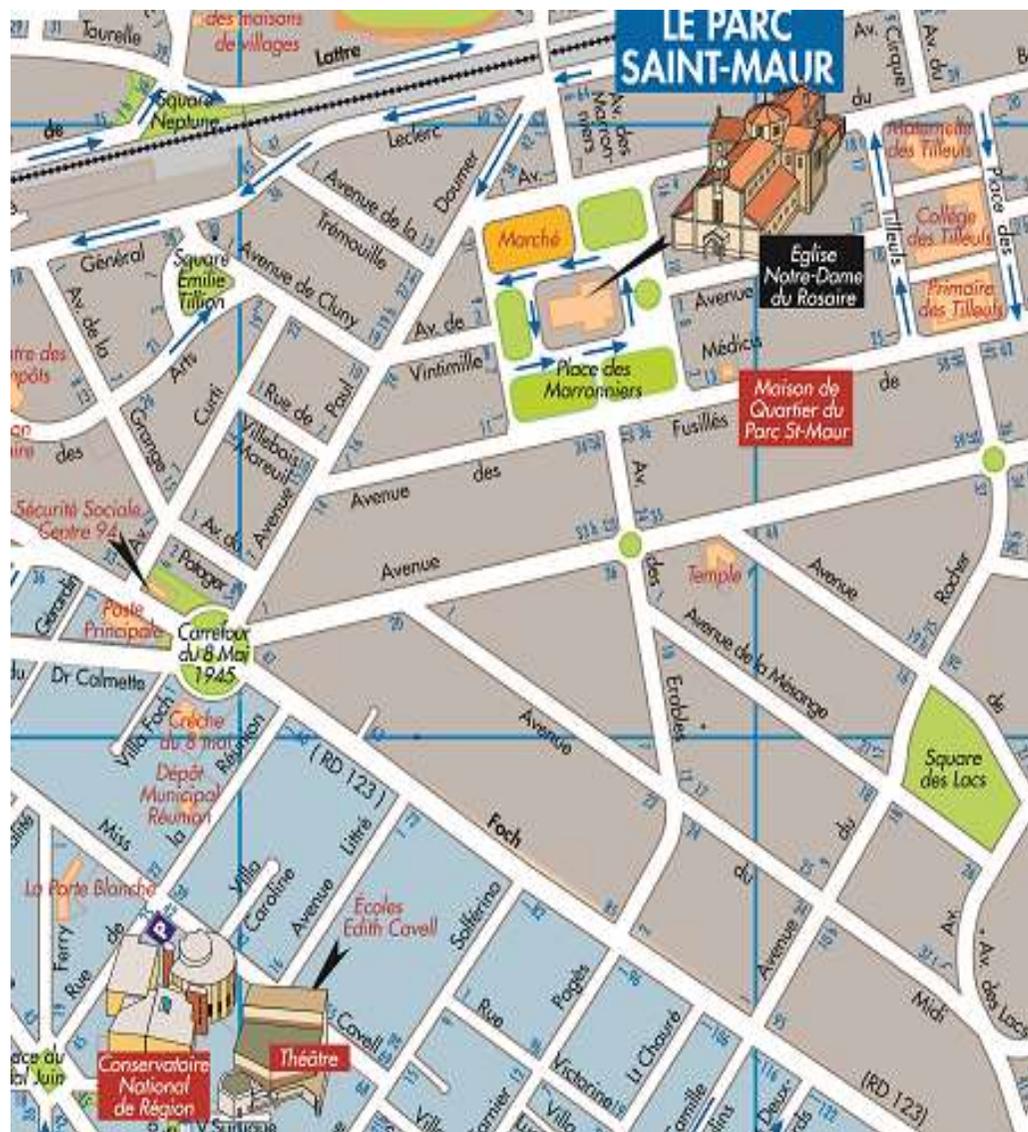


## Plan d'accès au collège



Collège le Parc  
21, Place des Tilleuls à Saint-Maur  
tél. : 01 45 11 75 00



## CONSERVATOIRE A RAYONNEMENT REGIONAL DE SAINT-MAUR

Classe à Horaires Aménagés  
Musique et Danse  
(CHAM/CHAD)

**Rentrée 2019/2020**

**Réunion d'information**

Avec la direction du Collège et du CRR  
Lundi 4 février 19h

**Concours d'entrée au CRR**

Mardi 19 mars

**Test CHAM/CHAD**

Lundi 8 avril

**OU**

Mardi 9 avril

**Dernier délai pour  
le dépôt des dossiers**  
Mercredi 13 mars

## QU'EST-CE QU'UNE CLASSE CHAM/CHAD?

Le Collège Le Parc accueille quatre Classes à Horaires Aménagés, option Musique et danse. L'aménagement des emplois du temps favorise la poursuite de cours au Conservatoire ainsi que l'organisation du travail personnel. L'effectif est d'environ 29 élèves par classe.

Une concertation a lieu entre la direction du Conservatoire et le Collège, tout particulièrement au moment des conseils de classes auxquels participe la direction du CRR.

Les élèves admis en classe à horaires aménagés collège bénéficient d'une exonération de 50% du tarif normalement appliqué.

## QUELLES SONT LES CONDITIONS POUR ENTRER EN CHAM/CHAD ?

Tout élève admis à entrer en 6ème et ayant déjà entrepris des études de musique ou de danse peut demander à intégrer ces classes.

Pour l'entrée en 6ème, un niveau minimum est **conseillé** : fin de premier cycle (1C4) en instrument, 2C1 en danse.

**Une réunion d'information  
aura lieu au  
CRR le lundi 4 février à 19h**

## COMMENT INTEGRER LA CLASSE

### **Pour les candidats extérieurs au CRR**

1<sup>er</sup> tour : Admission au CRR

Cursus instrumental : épreuve instrumentale\*

Cursus chorégraphique : cours de danse et variation

**Date : mardi 19 mars**

\* programme imposé pour les pianistes affichés le lundi 4 février, programme libre pour les autres instruments

### **Pour les candidats reçus au CRR et les élèves internes**

Test devant une commission composée de représentants du CRR, du collège et de parents d'élèves

- Epreuve instrumentale ou variation chorégraphique

- Séance de travail en petit groupe avec le professeur de musique du collège

- Entretien

- Consultation du dossier scolaire

**Date : lundi 8 ou mardi 9 avril**

Les dossiers de candidature pourront être retirés au secrétariat du CRR ou être envoyés par mail, sur demande, à partir du **mardi 5 février**.

Les candidats doivent justifier de leur niveau scolaire et, pour cela, faire parvenir au secrétariat du CRR une photocopie des relevés de notes de l'année en cours.

**Les dossiers de candidature doivent impérativement être déposés au secrétariat du CRR 25, rue Krüger, le mercredi 13 mars, dernier délai**

## QUE FAIRE A LA SORTIE DE LA 3EME ?

Au sortir de la 3ème, l'élève peut réintégrer une filière classique. En effet le programme scolaire des classes à horaires aménagés est identique à celui imposé par le ministère de l'Education Nationale.

Voici les lycées proposant des cursus spécifiques :

### ***Académie de Créteil***

- Lycée d'Arsonval

seconde générale option « art du son »  
65, rue du Pont de Créteil – Saint-Maur  
Tél. : 01 48 83 98 43

- Lycée Guillaume Apollinaire  
42, rue du Pavé de Grignon – Thiais  
Tél. : 01.48.52.58.77

### ***Académie de Paris***

- Lycée Racine,

20, rue du Rocher - 75008 Paris,  
Tél.: 01.45.22.11.51.

- Lycée Lamartine,  
121, rue du Faubourg Poissonnière  
75009 Paris  
Tél. : 01.48.78.94.74.

- Lycée Georges Brassens,  
4, rue Erik Satie - 75019 Paris  
Tél : 01.42.08.66.31

Aucun de ces établissements n'a passé de convention avec le Conservatoire.